



# POLITIQUE DE CONFORMITÉ

## 1. OBJECTIF

L'objectif de cette Politique de Conformité MEDGAZ est de définir les lignes directrices et les principaux engagements assumés par l'organisation en matière de conformité réglementaire, qui doivent guider son comportement dans tous ses domaines d'action et dans la réalisation de ses objectifs d'entreprise.

Cette Politique exprime la volonté du Conseil d'Administration de MEDGAZ et de l'équipe de Direction de maintenir une conduite respectueuse conformément aux normes, valeurs et principes éthiques les plus élevés qui doivent guider le comportement de toutes les personnes de l'organisation dans le développement de leur activité professionnelle.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

La Politique de Conformité est applicable à tous les employés, dirigeants, membres de la Direction et membres du Conseil d'Administration de MEDGAZ, ci-après « membres de l'organisation », quel que soit leur poste, type de contrat ou situation géographique où ils exercent leurs fonctions, et le personnel qui agit au nom ou représentant la Société.

## 3. RESPONSABILITÉS

- Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de MEDGAZ est l'organe administratif et représentatif suprême de l'entreprise et, par conséquent, son responsable maximum pour tout acte juridique.

Il est chargé d'approuver les orientations stratégiques et les politiques qui contiennent les lignes directrices régissant les actions de l'entreprise en ce qui concerne le système de conformité réglementaire et de prévention du crime.



- Comité d'Éthique et de Conformité

C'est l'organe désigné par le Conseil d'Administration, doté de pouvoirs d'initiative autonomes et de contrôle, pour superviser le fonctionnement et le respect du Système de Prévention des Délits de MEDGAZ, ainsi que pour la diffusion, la promotion et le contrôle de l'accomplissement du Code d'Éthique de MEDGAZ et des politiques qui le développent.

Il a la responsabilité de rendre compte périodiquement au Conseil d'Administration du fonctionnement et de la conformité du Système de Prévention des Délits.

- Direction

La Direction de MEDGAZ contribue à la création d'une culture de conformité dans l'entreprise, favorisant la connaissance et le respect de la politique de conformité par tous les employés.

- Personnel

Tous les membres de l'organisation MEDGAZ ont l'obligation de connaître et de se conformer à la Politique de Conformité, et doivent contribuer à créer et maintenir une véritable Culture de Conformité au sein de l'organisation.

Ils doivent signaler leurs préoccupations et les éventuelles infractions ou comportements criminels par les canaux établis à cet effet.

#### **4. PRINCIPES ET ENGAGEMENTS**

MEDGAZ exerce son activité en assurant le respect et l'accomplissement de la réglementation applicable dans tous ses domaines d'action, et d'après ce principe elle a acquis ses principaux engagements en matière de conformité :

- Promouvoir, à tous les niveaux de l'organisation, la connaissance et le respect des réglementations applicables, en maintenant une culture de conformité et de « tolérance zéro » contre les actions irrégulières ou illicites.
- Développer un système permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques de non-conformité pouvant survenir dans les activités et services de MEDGAZ, ainsi que d'établir des mesures de contrôle et de les intégrer dans les processus de l'organisation, à travers des politiques et des procédures.



- Assurer la formation et la sensibilisation de tout le personnel sur les questions liées à la conformité, ainsi que, le cas échéant, des tiers liés à MEDGAZ.
- Promouvoir des processus d'auto-contrôle dans les actions et la prise de décision des membres de MEDGAZ selon quatre prémisses de base: (I) que l'action soit conforme au Code d'Éthique et de Conduite; (II) qu'elle soit légalement valable; (III) qu'elle soit alignée avec les objectifs stratégiques de l'entreprise; (IV) qu'elle soit dans le domaine de leurs compétences et qu'il doit donc en assumer la responsabilité.
- Établir les mesures de diligence raisonnable nécessaires à une sélection et contrôle adéquats de l'éthique et de la conformité concernant les partenaires commerciaux ou les tiers avec lesquels MEDGAZ entretient ou à l'intention d'entretenir des relations de toute nature.
- Sensibiliser les membres de la Compagnie à l'importance de signaler les comportements qui ne répondent pas aux normes de bonnes pratiques et de conformité de MEDGAZ, en mettant en place à cet effet un canal de communication approprié qui garantit son indépendance, sa confidentialité et l'absence de représailles pour le dénonciateur ainsi que les droits des personnes enquêtées.
- Informer les membres de l'organisation des politiques et procédures qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les conséquences de leur non-respect.
- Assurer l'établissement et le respect d'un système disciplinaire qui sanctionne les comportements contraires à la réglementation applicable, en garantissant son application équitable, proportionnelle et juste.
- Coopérer avec les organes judiciaires, administratifs ou tout organe de supervision national ou international, pour veiller au respect des obligations légales par MEDGAZ.
- Évaluer périodiquement la conception et la performance du Système de Gestion de la Conformité, ainsi que l'efficacité des contrôles établis, afin de minimiser le risque de non-conformité.
- Superviser le Système de Gestion de la Conformité pour assurer son bon fonctionnement, en mettant en œuvre tous les changements et opportunités d'amélioration nécessaires.



## **5. APPROBATION, VALIDITÉ ET MISE À JOUR**

La Politique de Conformité a été approuvée par le Conseil d'Administration de MEDGAZ le 20 juin 2025, entrant en vigueur à compter du moment de son approbation et étant pleinement en vigueur tant qu'elle ne sera pas modifiée.

Les mises à jour réalisées de cette Politique seront approuvées par le Conseil d'Administration, sur sa propre proposition ou par le Comité d'Éthique, et seront applicables dès le lendemain de sa communication à toutes les personnes étant concernées.

**Approuvée par**

**Conseil d'Administration**

20 juin 2025